

## AVIS D'APPEL D'OFFRES N° T 613/2014

\*\*\*

### TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VOIE RELIANT SAFCACAO-OLAM-ICP

### **ARTICLE 1: AUTORITE CONTRACTANTE**

Le présent appel d'offres est lancé par le **Port Autonome de San Pedro (PASP).** 

### **ARTICLE 2: OBJET**

Le présent appel d'offres a pour objet la réalisation des travaux d'éclairage public de la voie reliant SAFCACAO-OLAM-ICP.

## ARTICLE 3: NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé **sur prix unitaires**. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en **un (01) lot unique**.

## **ARTICLE 4: FINANCEMENT**

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le **Budget 2014** du Port Autonome de San Pedro sur la **ligne 2351**.

## **ARTICLE 5**: CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à un million (1.000.000) de Francs CFA.

## **ARTICLE 6: CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et règlementation ivoiriennes.

# <u>ARTICLE 7</u>: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou retiré à l'adresse suivante :

### DIRECTION GENERALE DU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO,

sise à San Pedro,

Direction des Acquisitions, des Affaires Juridiques et de la Coopération

Département des Acquisitions Service Marchés.

2<sup>ième</sup> étage de l'immeuble de la Direction Générale B.P 339/340 San Pedro

Tél.: 34 71 72 07 - Poste 225 /49 29 87 76/ 46 01 58 58, Fax: 34 71 72 15.

Email: lcamara@pasp.ci

Contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de: Cent mille (100 000) francs CFA.

## **ARTICLE 8**: REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard le mardi 21 octobre 2014 à 11 heures, à l'adresse indiquée à l'article 7 ci-dessus, ou portées directement à la séance d'ouverture.

Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

## **ARTICLE 9: OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le mardi 21 octobre 2014 à 11 heures 30 minutes dans la salle de conférences de la Direction Générale du Port Autonome de San Pedro, sise à San Pedro, au boulevard de la République, domaine portuaire.

## **ARTICLE 10: PUBLICATION DES RESULTATS**

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

## ARTICLE 11: DUREE DE LA VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de **120 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

### **ARTICLE 12: DROITS D'ENREGISTREMENT**

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0.5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

# <u>ARTICLE 13</u>: LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au décret N°2014-306 du 27 mai 2014 modifiant le décret N°2009 -259 du 6 août 2009 portant Code des Marchés Publics.

\*\*\*